

ANNEXE I au présent règlement :

• Modalités tarifaires d'inscription des personnes individuelles ou collectivités (délibération Conseil Municipal du 01 avril 2022) :

- Sont portées à la connaissance des usagers sur le guide du lecteur de la médiathèque-ludothèque.

• Documents à présenter lors de l'inscription individuelle :

- Sont portées à la connaissance des usagers sur le guide du lecteur de la médiathèque-ludothèque.

• Documents à présenter lors de l'inscription pour une collectivité :

- Sont portées à la connaissance des usagers sur le guide du lecteur de la médiathèque-ludothèque.

• Durée et quota de prêt pour les usagers individuels

Pour 4 semaines

- | | |
|----------------------|------------------------------------|
| ✓ 5 livres | ✓ 1 texte lu audio |
| ✓ 5 bandes dessinées | ✓ 2 jeux sélectionnés par l'équipe |
| ✓ 5 périodiques | ✓ 1 liseuse |
| ✓ 4 CD audio | |

Pour 2 semaines

- ✓ 4 DVD

Pour 2 semaines non renouvelables

- ✓ 2 jeux « Testeur de jeux » par foyer sur acceptation de la charte du dispositif. La charte est disponible à la médiathèque.

Durée et quota de prêt pour les usagers collectivités

Pour 4 semaines

- | | |
|-------------------------|------------------------------------|
| ✓ 10 documents imprimés | ✓ 2 jeux sélectionnés par l'équipe |
| ✓ 8 CD audio | ✓ Jeux sur projet pédagogique |

• Horaires d'ouverture au public :

Mardi : 15h-18h / Mercredi : 10h-12h30 et 15h-18h / Vendredi : 15h-19h / Samedi : 10h-12h30 et 15h-18h

Consultable sur le site Internet www.mairie-caveirac.fr, à l'accueil de la Mairie ou sur place à la Médiathèque-Ludothèque.

• Horaires d'ouverture aux groupes : sur projet avec l'équipe de la médiathèque.